



**ACTES DE LA CONFÉRENCE
TERRITORIALE DU PARC
NATUREL RÉGIONAL DES CAPS
ET MARAIS D'OPALE**

**LUNDI 22 JANVIER 2018
TOURNEHEM-SUR-LA-HEM**

**L'HOMME ET LA NATURE
SONT INDISSOCIABLES.
NOTRE PATRIMOINE NATUREL, UN
ATOUT CONSIDÉRABLE : ACTION !**



Une autre vie s'invente ici



UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LA VIE DU PARC NATUREL RÉGIONAL



Le maire de Tournehem-sur-la-Hem, Jean-Claude HIRAUT, a souhaité la bienvenue aux participants

Un territoire qui prend à cœur la biodiversité ». C'est la première vocation énoncée dans la charte 2013-2025 du Parc. Et ce n'est pas un hasard. La grande qualité du territoire du Parc sur le plan du patrimoine naturel est unanimement reconnue. Il est avéré que 80 % de la biodiversité régionale est représentée en Caps et Marais d'Opale.

C'est pourquoi, en s'inscrivant pleinement dans la dynamique initiée par la Région Hauts-de-France, en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais et la DREAL Hauts-de-France, le Parc naturel régional a souhaité mettre à profit sa conférence territoriale 2018 pour contribuer au dialogue environnemental sur son territoire et renforcer la mobilisation des acteurs en faveur de la biodiversité.

Avec le travail en ateliers et l'intervention d'un conférencier, nous avons voulu que cette conférence territoriale ne soit pas une grande messe institutionnelle mais un temps fort, riche d'échanges et d'informations, source d'idées et d'envie pour que chacun de nous s'investisse encore plus dans ce grand combat contre l'érosion de la biodiversité.

Peu après cette conférence, plusieurs rapports scientifiques alarmistes sont parus au niveau national et international confirmant le catastrophique déclin de la biodiversité et la menace sur l'humanité. Désormais nous savons.

Le Parc naturel régional se doit d'être en première ligne sur cet enjeu vital.

Le président du Parc,
Philippe LELEU



SOMMAIRE

A/ Rêvons un peu et avançons ensemble : les ateliers	page 3
B/ Faisons le point : l'état des lieux de la biodiversité	page 12
C/ Prenons de la hauteur : la conférence-débat	page 14
D/ Échangeons nos visions : la table-ronde	page 15
E/ Conclusion du président du Parc	page 19
annexe : liste des participants	

La conférence territoriale a été animée par Maxime Lemaire, responsable de la mission Paysages et aménagement du territoire au Parc naturel régional.

Photos : François Mulet, Marie-Noëlle Cuevas / Mise en page : François Hétru
Impression : / avril 2018

A/ RÊVONS UN PEU ET AVANÇONS ENSEMBLE : LES ATELIERS

DÈS L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE TERRITORIALE, LES PARTICIPANTS SE SONT RÉPARTIS EN 5 ATELIERS

ATELIER 1 : COMMENT INTÉGRER LA TRAME ÉCOLOGIQUE DANS TOUS LES PROJETS ?

Président : Jean-Michel Taccoen / Lieu : estaminet randonnée de Tournehem-sur-la-Hem

Nombre de participants : 23

En ouverture de l'atelier, le président Jean-Michel Taccoen, conseiller régional délégué à la biodiversité et président du comité de coordination trame verte et bleue du Parc, rappelle qu'il est aussi 1er vice-président de la fédération des chasseurs du Pas-de-Calais et que, dans ce département, ce sont 100 000 hectares de zones humides qui sont gérés par des chasseurs. Pour lui, la biodiversité n'est pas une affaire de spécialistes : il faut s'en préoccuper à tous les niveaux. Ce qui se passe à Ambleteuse est un bon exemple.



Jean-Luc CUCHEVAL, propriétaire d'un terrain sur la commune de Journy en cœur de biodiversité

Cette pelouse calcaire de 4 hectares, rase en 1965, s'était fortement enfrichée au cours des cinquante dernières années. Après signatures de conventions NATURA 2000, deux chantiers de débroussaillage ont eu lieu en 2015 et 2017 sur la partie basse puis sur la partie haute. Des points pourraient être améliorés pour les prochains projets ; toutefois, les bénéfices de cette démarche sont nombreux, notamment : ouverture du paysage, biodiversité accrue, pâturage caprin et mise en pâturage de moutons boulonnais, donc préservation de cette race locale.

David ROLLAND, Fédération de chasse : le programme « la nature en chemin »

Un chemin rural fait la fierté du maire et de ses habitants et est un support pour la biodiversité. Pour plus de biodiversité, il est nécessaire de faire différents tronçons de haies en faisant varier les dates de fructification. Ces plantations sont mises en œuvre par chantiers participatifs intergénérationnels. Il y a de bons résultats sur le terrain en termes de lien social et de biodiversité. Dans le cadre de l'appel à projet régional, les dépenses éligibles sont les fournitures, les prestations de plantation ainsi que l'information des usagers. Les projets retenus pourront bénéficier d'un soutien financier de la Région Hauts-de-France sous la forme d'une subvention plafonnée à hauteur de 70% des dépenses prévisionnelles (plus d'info sur : www.hautsdefrance.fr/prendre-soin-de-nos-chemins/).

Hélène FLIPO, CCDS : expérience du PLUi de la CCDS, méthodes et résultats

Un travail de qualification des corridors écologiques a été réalisé sur le terrain par deux stagiaires encadrés par le PNR pendant six mois. Les corridors ont été représentés dans le zonage avec un indice TVB. Les secteurs de corridor où l'urbanisation représentait plus de 50% du corridor ont fait l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). En cas de projet de construction, il y aura par exemple prescription de créer une mare, de planter une haie ou de maintenir une bande inconstructible. Le PLUi est un outil important car il s'impose dans les autorisations de droit des sols. Il est nécessaire de faire preuve de pédagogie pour faire comprendre l'intérêt général.

Les points forts à retenir :

- Pour permettre le déplacement du gibier et de la petite faune, il est important de laisser des passages entre les habitations.
- Les projets de valorisation de la biodiversité peuvent être réalisés sur l'espace public (chemins, place, etc.) et sur les terrains privés de propriétaires volontaires.
- Les documents d'urbanisme sont une chance pour préserver les terres agricoles et la biodiversité.
- Les aménagements pour améliorer la trame verte et bleue peuvent aussi avoir un rôle pour l'espace public : une haie peut sécuriser les déplacements (exemple à Senlecques), une mare peut jouer un rôle dans la défense incendie.
- Il est nécessaire de concilier les différents usages : agriculture, randonnée, chasse, etc.
- La biodiversité n'est pas une affaire de spécialistes, il faut s'en préoccuper à tous les niveaux.



ATELIER 2 : QUELS OUTILS, QUEL ACCOMPAGNEMENT, POUR AIDER LES ÉLUS, LES ACTEURS ET LES HABITANTS À PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ ?

Président : Alain Bernardy / Nombre de participants : 18



François Griffault, association "les Blongios, la nature en chantier" : présentation du projet Propater (Projet participatif Territorial).

Le projet proposé par l'association permet à une commune ou à un groupe d'habitants d'être accompagné dans la mise en œuvre d'un projet collectif. La mise en route du projet commence par une réunion de concertation entre élus et habitants pour exposer l'idée. Cela permet de faire ressortir les différents usages des terrains, les attentes et les besoins de tout le monde. François Griffault met en avant la volonté politique qui doit être la base du projet car, dans tous les cas, il y aura besoin d'une participation financière.

Une fois le projet lancé et les travaux réalisés (création de mares, plantations d'arbres, mise en place de panneau,...), l'animateur du projet se retire doucement du projet de manière à laisser la commune et les habitants autonomes.

Étienne Maes, maire de Colembert : présentation des chantiers nature et de la mobilisation de l'association PEPS.

M. Maes présente sa commune et rappelle l'historique du partenariat avec le Parc. En 2009, suite à une rencontre avec le Parc naturel régional concernant la gestion du coteau communal, un projet collectif s'est mis petit à petit en place. Outre les travaux de gestion courants, des chantiers-nature en partenariat avec les Blongios et l'association communale PEPS (Partager Ensemble les Projets des Seniors) ont vu le jour. Ces chantiers de débroussaillage ont permis la création de sentiers de randonnée très appréciés des habitants, la mise en place de la table d'orientation... Ces chantiers-nature ont pour but de créer des instants de convivialité mais aussi de créer du lien intergénérationnel. Second outil dans la commune, l'espace de biodiversité. Cet espace mis en place en 2012 regroupe un verger, des panneaux pédagogiques, un rucher, un muret de pierre... Il constitue un support d'animation pour l'école communale qui organise des sorties découvertes sur le site.

Jérôme Haller, coordinateur jeunesse à la mairie de Ferques : présentation du Conseil municipal des jeunes.

Le CMJ a été mis en place il y a 6 ans. Le but est de fédérer les jeunes de la commune autour d'un projet commun. La commune ne soutient les projets du CMJ que s'ils participent à des actions en faveur de la biodiversité ou autres (ramassage de déchets sur la plage,...). L'animation du CMJ devrait aboutir à la mise en place d'une association pour porter les projets des jeunes de la commune. Cette association sera aussi en gestion par les jeunes de la commune. Autre étape, un Conseil municipal des enfants devrait voir aussi le jour. Le CMJ permet la discussion entre les jeunes et les adultes, des échanges sur les différents projets et la recherche de solutions lorsqu'un problème survient.

Les réflexions et les points forts de l'atelier :

À destination des élus, de la commune :

- ▶ Le point de départ de tout projet : une volonté politique.
- ▶ Il faut montrer des cas concrets aux élus pour effacer les craintes sur un projet (Avant/Après).
- ▶ Favoriser les échanges entre élus pour partager leurs expériences.
- ▶ La commune doit trouver un bénéfice, un avantage pour mettre en place un projet.

À destination des habitants :

- ▶ Avant la mise en place d'un projet, il faut bien comprendre les attentes, les usages des habitants.
- ▶ Il est préférable de mettre en place un collectif d'habitants pour créer une dynamique au projet.
- ▶ Il est intéressant que les personnes du groupe soient d'âges et de profils différents pour créer du lien intergénérationnel.

Les pistes à développer :

- ▶ Comment réussir à renouveler le dynamisme dans les associations ? Souvent le bureau de l'association vieillit et a du mal à se renouveler, se rajeunir.
- ▶ Existe-t-il des formations biodiversité territoriale à destination des élus ?
- ▶ Comment réussir à mobiliser les propriétaires privés ?

Outils pour mener à bien un projet :

- ▶ Partenariat technicien/élu efficace
- ▶ Communication et médiatisation du projet (mise en avant de la commune).
- ▶ Kit de présentation des actions réalisables sur les terrains publics et privés.

ATELIER 3 : COMMENT INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS LA GESTION DES ESPACES ORDINAIRES ?

Président : Claude Prudhomme / Nombre de participants : 21



Claude Prudhomme, conseiller départemental, président de la Communauté de communes de Desvres-Samer, maire de Crémarest, vice-président du Parc, introduit l'atelier.

La protection de la nature a longtemps été cantonnée à la préservation des grands espaces naturels et des espèces animales et végétales rares ou spectaculaires. Avec l'érosion de la biodiversité, on se dit aujourd'hui que chaque espace compte et peut potentiellement abriter de la biodiversité. L'objectif de cet atelier est donc d'apporter des idées sur la façon dont nous pouvons améliorer cette biodiversité sur des espaces ordinaires.

Christine Dupuis, LPO : les refuges LPO

En 1921, la Ligue Protectrice des Oiseaux met en place les refuges LPO. Il s'agit d'un terrain, public ou privé, de toute taille et de toute nature, sur lequel le propriétaire va utiliser des techniques respectueuses de l'environnement et favoriser la biodiversité. Tout le monde peut avoir un refuge chez lui. L'objectif est de développer un espace de biodiversité, encourager l'écocitoyenneté et s'ouvrir à la découverte de la nature de proximité. Il est nécessaire de signer une charte qui reprend 4 points dont le fait de renoncer aux produits chimiques/ phytosanitaires et de réduire son impact sur l'environnement. La LPO peut même proposer des solutions alternatives aux produits chimiques, si nécessaire. À l'heure d'aujourd'hui, 15 000 particuliers, 200 collectivités et 800 établissements pédagogiques y adhèrent au niveau national. Dans le Pas-de-Calais on compte 280 refuges. Pour le particulier, l'adhésion est très simple ; c'est un peu plus lourd pour les personnes morales (lycées...) où il y aura plusieurs possibilités avec des formules adaptées.

Cyril Duvivier, MDADT de l'Audomarois : les aménagements de bords de route

Sur les routes départementales de l'Audomarois, il a été présenté 3 exemples d'actions. Tout d'abord l'aménagement des délaissés routiers le long de la RD 300. Cette action entre dans le cadre de l'agenda 21 et la préservation de la biodiversité des bords de route. Il a donc été planté, sur les conseils du Parc, des haies d'essences locales. 80 000 végétaux ont été plantés entre 2009 et 2017. Ensuite, il a été réalisé l'aménagement du giratoire du saut d'Agache. La MDADT a donc fait appel à l'assistance du Parc pour l'aménagement et l'intégration du giratoire. Des haies d'essences locales, des saules menés en têtards, ainsi qu'une prairie fleurie ont été plantés. Un petit bassin présent au milieu du giratoire a été déplacé un peu plus loin et a également été planté d'essences locales afin de l'intégrer au mieux dans le paysage. Enfin une action a été menée sur la RD943 où un alignement de Peupliers noirs bordait la route. Étant vieillissants, ils devenaient dangereux pour les usagers de la départementale. Après la réalisation d'une étude de risque, il a été décidé d'abattre ces sujets. Le Peuplier noir étant relativement rare dans la région, le Parc a décidé de récupérer des boutures afin de pouvoir en replanter sur des sites en agroforesterie. En effet, ces arbres sont robustes et présentent une solidité importante.

Luc Barbier, Parc naturel régional : la création de coins nature.

Différentes actions sont mises en place par le Parc pour le maintien de la biodiversité. Nous animons une opération consistant à poser des nichoirs à Chouettes effraie et chevêche avec les communes et les privés. Mais aussi l'opération « coin nature », qui permet de recréer des zones de biodiversité de petites surfaces dans les communes. Plus de 30 coins nature ont été créés depuis 2003 sur le territoire du Parc. C'est le cas sur la commune d'Éperlecques, qui en a créé 2, dont un en 2018. Celui-ci comprend une mare, des plantations d'essences locales, des plantations de saules qui seront menés en têtard et des panneaux pédagogiques. La commune de Zudausques a également profité de cette opération avec les mêmes aménagements que sur Eperlecques ; il y a un kiosque en torchis y a été créé.. Un partenariat avec RTE (Réseau et Transport d'Électricité) a aussi permis l'aménagement d'un espace en périphérie d'un transformateur électrique avec clôture du site pour bénéficier d'un entretien par les moutons. Ou encore la commune de Crémarest qui a bénéficié de la plantation d'un verger conservatoire de près de 200 pruniers et cerisiers.

Conclusion de l'atelier

- ▶ Travailler sur les espèces invasives qui sont un vrai fléau pour la nature ordinaire, et expliquer les moyens de lutte car certaines méthodes d'interventions entraînent une expansion de l'espèce notamment pour la Renouée du Japon.
- ▶ Travailler sur le regard des gens, qui aiment que ce soit « propre ». Il est nécessaire d'expliquer la gestion différenciée pour qu'elle soit comprise de tous. On est tous concernés, chacun est impacté, il est important de discuter et d'expliquer.
- ▶ Travailler sur des méthodes alternatives aux produits phytosanitaires/ chimiques : des aides de l'Agence de l'Eau existent pour permettre aux communes d'acheter de l'équipement. De nombreuses communes ont été accompagnées par le Parc pour ne plus utiliser de produits chimiques. Il est nécessaire de former les personnes car elles ne savent pas toujours comment faire et de quelle façon arrêter. Est-ce qu'il ne faudrait pas former les enfants dès le plus jeune âge (via les centres de loisirs par exemple). Sur les routes départementales et nationales, il faudrait développer les plantations d'essences locales et l'éco-pâturage quand cela est possible car il y a de véritables refuges de biodiversité dans cette emprise de part et d'autre des routes.
- ▶ Développer les zones de nature dans les communes et avec les écoles : beaucoup d'enfants n'ont pas accès à des zones de nature. La LPO intervient dans les écoles ainsi que le Parc. Il serait nécessaire que les associations fassent d'avantage de chantiers avec les scolaires, comme des chantiers de plantations ou des potagers.
- ▶ Diversifier les plantations, avec l'exemple du Frêne qui disparaît de nos paysages. Pour les alignements d'arbres de bords de route, un deuxième alignement plus jeune pourrait être planté afin de prendre la succession lorsqu'une coupe est nécessaire pour la sécurité.
- ▶ Améliorer le contact avec les agriculteurs : ils occupent actuellement 70% de l'espace dans le Parc ; il faut les prendre en compte et non de les dénigrer. Il faudrait développer les débats car ils cherchent à améliorer les choses. Le Parc a contribué aux rapprochements avec le monde agricole et de très bonnes choses en ressortent : exemple de Marc Lefebvre.
- ▶ Améliorer la connaissance et ne pas donner de valeurs à la nature : tout doit être protégé. Ce qui est « ordinaire » aujourd'hui peut-être « extraordinaire » demain. Le changement climatique et la modification des paysages entraînent un changement pour certaines espèces qui se déplacent.

ATELIER 4 : COMMENT ACCÉDER ET PARTICIPER À LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ, LA DÉVELOPPER ET L'UTILISER ?

Président : Benjamin Lamidel / Nombre de participants : 16



Sébastien Mézière, technicien du Parc : observatoire de la biodiversité du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et réseau des observateurs du Parc

Lors de la préparation du renouvellement de la charte du Parc en 2012, l'évaluation de la conservation du patrimoine naturel a été identifiée comme un besoin fondamental. La mise en place d'un observatoire propre au Parc s'est de ce fait imposée.

Cet observatoire a pour objectifs principaux :

- ▶ D'évaluer le bon déroulement de la charte, avec des indicateurs de réalisation et de résultat.
- ▶ De dresser un état de la biodiversité du Parc avec des suivis continus d'espèces sensibles et patrimoniales à enjeux et des actions d'amélioration de la connaissance sur des groupes peu étudiés.

- ▶ De sensibiliser via une information simple et accessible avec des méthodes appropriées à chaque acteur (élus, agriculteurs, grand public).
- ▶ De prioriser les actions, préciser la stratégie d'intervention en s'intéressant notamment à la taille des populations des espèces ciblées et en distinguant les espaces gérés ou non par le Parc.

Ainsi, ce sont près de 220 espèces qui sont concernées par l'observatoire du Parc. Suivre l'évolution des populations de ces espèces représente un travail considérable. Cela ne représente cependant qu'une faible proportion de la diversité présente au sein du Parc. Le choix des espèces suivies se base sur les différentes listes rouges, Directives Européennes, avis d'expertises (etc.). Par souci d'homogénéité, le Parc a adapté ou s'est inspiré de nombreux programmes et protocoles nationaux ou régionaux. Le suivi de la Chouette Chevêche, par exemple, a mobilisé 22 observateurs qui ont réalisé 176 points d'écoute sur une durée d'observation cumulée correspondant à 2 jours chacun.

Un observatoire ne pouvant fonctionner sans un grand nombre d'observateurs, Sébastien Mézière anime un réseau de bénévoles qui s'agrandit peu à peu avec une centaine de participants à ce jour. Ces derniers peuvent bénéficier de formations et conférences proposées par le Parc. Cette démarche de sciences participatives vise à mettre en lien toutes les personnes qui souhaitent améliorer la connaissance sur la biodiversité et la partager. Le réseau des observateurs contribue ainsi à la production de données qui ne doit pas se limiter aux professionnels de l'environnement. Il permet également de tisser du lien social et susciter un engouement pour préserver la nature autour de chez soi.

Christian Ringot, directeur de la communication, de l'éducation et des partenariats à EDEN62 : l'importance des guides nature

L'une des missions du syndicat mixte EDEN 62 est la sensibilisation de la population à notre patrimoine naturel. EDEN 62 mène ainsi de nombreuses actions d'éducation à l'environnement à destination d'un très large public. Huit animateurs nature travaillent sur l'ensemble du département. Le syndicat mixte est présent dans une cinquantaine de collèges où il construit avec les élèves divers projets environnementaux au sein des Clubs EDEN. Les écoles primaires participent également à des projets de ce genre. EDEN travaille avec des structures de santé comme les hôpitaux, les instituts médico-éducatifs (I.M.E) (etc.). Un autre exemple est le partenariat établi avec le Parc Naturel Marin pour mettre en place des « Aires Marines éducatives ».

Pour chacun de ces publics, diverses approches sont utilisées : sensorielles, artistiques, ludiques... l'objectif étant de faire connaître et aimer la nature puisque l'un ne va pas sans l'autre. Christian Ringot s'interroge cependant sur l'efficacité de la sensibilisation en France. Malgré les efforts entrepris, la population est majoritairement indifférente à la nature, notamment la jeunesse. De récentes études semblent montrer que la transmission de savoir n'est pas suffisante pour changer les mentalités. Pour mieux mobiliser, il faudrait que la population comprenne les bénéfices que la biodiversité lui apporte. L'équipe de Christian Ringot se tourne donc actuellement vers une pédagogie plus axée sur les services écosystémiques notamment les bienfaits psychologiques de fréquenter quotidiennement la nature qui sont aujourd'hui prouvés scientifiquement.

Guillaume Kotwica, chargé de mission connaissance à la DREAL : organisation de la connaissance de la biodiversité sur le territoire des Hauts-de-France

Partager et utiliser au mieux les données environnementales produites nécessite d'établir une organisation rigoureuse en identifiant de manière précise le rôle de chaque acteur de la connaissance. Les données doivent pouvoir être facilement mobilisées dans de nombreuses situations, notamment :

- ▶ dans un cadre réglementaire pour de l'expertise environnementale, un appui aux procédures d'instruction, un arrêté préfectoral, une enquête publique, la mise à jour d'une liste rouge (etc.)
- ▶ pour valoriser notre patrimoine à travers le tourisme de nature.
- ▶ pour informer et sensibiliser la population et permettre aux porteurs de projets, élus et investisseurs d'anticiper des décisions sur le territoire.
- ▶ à des fins scientifiques et de production d'ouvrages et autres documents portant sur la biodiversité régionale comme les atlas.
- ▶ (...)

Suite à la création de la nouvelle région Hauts-de-France et à la transmission de nouvelles compétences liées à la biodiversité à la récente Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ainsi qu'à l'Agence de l'Eau, la DREAL travaille actuellement sur la réorganisation de la connaissance régionale. Afin de mieux répondre aux enjeux et besoins une donnée doit être de qualité et accessible.



Guillaume Kotwica a expliqué l'intérêt du Système d'Information Nature et Paysage (SINP) qui est un dispositif partenarial entre le Ministère de l'Écologie et les acteurs de la biodiversité. L'ensemble des données contenues dans les bases de données régionales (SIRF et Clicnat pour la faune, Digitale pour la flore et Adonif pour la fonge) alimentent le SINP. L'intervenant a également rappelé le rôle prépondérant de l'Observatoire Régional de la Biodiversité en particulier dans la synthèse des données pour établir régulièrement un état des lieux de la biodiversité en région et pour la diffusion de diverses publications. Enfin, le Label du patrimoine naturel a pour objectif de créer un réseau pour échanger, coordonner, produire et valoriser à travers la production d'ouvrages de référence mais également l'organisation de colloques, de journées d'échanges techniques (etc.). Le guide du patrimoine naturel « Nature en Picardie » a été récemment produit avec ce label.

Ce qu'il faut retenir du débat :

- Les efforts entrepris pour améliorer les connaissances sur la biodiversité régionale sont remarquables mais doivent être maintenus. En effet, comme partout en France et ailleurs, l'érosion de la biodiversité perdure et notre connaissance sur celle-ci reste encore lacunaire.
- De nombreux outils existent pour partager et consulter les données naturalistes. Les bases de données régionales permettent d'accéder à une richesse d'information incomparable à celle dont nous disposions auparavant.
- Cependant ces ressources demeurent relativement inconnues en dehors des professionnels et naturalistes amateurs. Le grand public et de nombreux élus ne connaissent pas l'existence de tels moyens techniques. Pourtant la participation des citoyens à la production de données est essentielle car celle des professionnels ne peut pas à elle seule suffire pour répondre aux enjeux actuels de connaissance.
- La méconnaissance de cette information naturaliste existante conduit surtout à une sous-utilisation de celle-ci. Toutes ces données devraient être prises en considération dans les Plans Locaux d'Urbanisme et les divers projets d'aménagement du territoire des communes du Parc.
- Une amélioration de la communication auprès des élus est nécessaire pour faire connaître les ressources disponibles sur la biodiversité, comment utiliser ces ressources et expliquer quels sont les intérêts pour la commune de les utiliser. Sur ce point, diverses propositions ont été formulées :
 - Organiser des animations ludiques pour rassembler les élus et les informer.
 - S'appuyer sur le relai possible des délégués du Parc au sein de chaque commune.
 - Distribuer des communiqués récapitulant les différents outils existants.
 - Compléter l'information disponible sur le site internet du Parc.
- Les efforts de vulgarisation des structures spécialisées sont à renforcer. En effet, les élus présents à l'atelier ont fait part de leurs difficultés de s'approprier le vocabulaire propre à l'écologie et les enjeux de biodiversité. Le Parc est un intermédiaire privilégié pour accompagner les communes et traduire la complexité des questions de biodiversité. Les représentants du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas de Calais (GON) et du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) qui gèrent respectivement les bases de données de faune et flore régionales ont présenté des cartes et synthèses simplifiées à destination des élus et du grand public. Ces structures travaillent actuellement à la production de nouveaux outils de vulgarisation. La DREAL travaille également sur une nouvelle base de données qui permettra de visualiser facilement les enjeux de biodiversité sur chaque commune.
- D'un autre côté, Le Parc devrait être plus sollicité par les élus pour les accompagner puisque c'est l'objectif de sa création. Un élu a mis en avant la disponibilité du Parc qui l'a aidé à aménager un espace bocager sur sa commune. Pour lui, ce genre de projet, bien qu'il ait été réalisé sur une surface modeste, devrait montrer l'exemple et inspirer d'autres communes. Une élue d'une intercommunalité a exprimé avec regret la difficulté qu'elle rencontre pour trouver un « coin nature » de faible surface à aménager avec le Parc. D'après ces deux élus, certaines communes du Parc pourraient s'ouvrir d'avantage aux actions de ce dernier.
- L'intérêt des ABC (atlas de la biodiversité communale) a été souligné comme une démarche vertueuse permettant d'impliquer l'ensemble d'une commune pour effectuer un état des lieux de la biodiversité locale. À ce propos, le GON a indiqué qu'il s'était positionné pour la réalisation d'un ABC avec 90 communes pour 3 ans, à condition que les moyens accordés soient suffisants.
- Enfin, l'amélioration des connaissances en étroite lien avec la participation citoyenne implique également que la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité se fasse dès le plus jeune âge. L'éducation doit ainsi participer à reconnecter la jeunesse avec la nature.

Une des conclusions principales de cet atelier étant la méconnaissance des ressources disponibles pour connaître la biodiversité sur sa commune, les principaux sites internet des bases de données régionales sont rappelés :

Observatoire de la biodiversité régionale :

<http://www.observatoire-biodiversite-npdc.fr/>

Base de données sur la flore du Nord-Pas-de-Calais (CBNBL) :

<https://digitale.cbnbl.org>

Base de données sur la faune du Nord-Pas-de-Calais (GON) :

<http://www.sirf.eu>

Base de données sur la faune de Picardie (Picardie Nature) :

<http://www.clicnat.fr/>

Base de données nationale sur les champignons (Adonif) :

<http://www.adonif.fr/>

Portail des données communales de la DREAL :

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Portail-des-donnees-communales->

Observatoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :

<http://observatoire.parc-opale.fr/>



ATELIER 5 : QUELS BÉNÉFICES DE LA BIODIVERSITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LA QUALITÉ DE VIE ?

Présidente : Diana Hounslow / Nombre de participants : 15



En ouverture de l'atelier, Olivier Provin, technicien au Parc naturel régional, explique la notion de service écosystémique. La nature peut apporter à l'homme :

- les services d'approvisionnement : c'est ce que la nature nous donne ; la nourriture, les combustibles, les matériaux ou les médicaments de santé humaine et vétérinaire (plantes médicinales)
- les services de régulation sont les avantages assurés par le bon fonctionnement des écosystèmes, comme par exemple : la régulation du climat, la régulation des inondations, la pollinisation...
- les services socioculturels qui représentent les apports non-matériels de la

biodiversité, obtenus à travers la relation qu'entretient l'Homme avec la Nature, comme : la beauté, l'esthétique, les espaces récréatifs, éducatifs, le cadre de vie, le bien être qu'apporte la nature à l'homme

- les services de soutien sont ceux nécessaires à la production de tous les autres services. Il s'agit par exemple des grands cycles biogéochimiques (de l'eau, du carbone...), de la production primaire.

Diana Hounslow, directrice de Pas-de-Calais Tourisme, introduit l'atelier.

Les habitants du Pas-de-Calais ne se vantent jamais de leur département ; pourtant on peut citer le bassin minier classé au patrimoine mondial de l'Unesco, la citadelle d'Arras, la côte d'Opale ou bien encore le Louvre Lens. La campagne du Pas-de-Calais représente 80 % du territoire. Une étude commandée par Pas-de-Calais Tourisme a montré que 72 % des Français qui



ont voyagé au moins une fois dans l'année ont voyagé à la campagne. Cette étude a également montré que beaucoup de touristes veulent découvrir la nature et ont à cœur la protection du patrimoine naturel.

L'attractivité du Pas-de-Calais est donc liée à la nature et à la préservation de celle-ci. Le Pas-de-Calais a un potentiel important à développer au niveau nature (ornithologie, phoques, variété de milieux impressionnante...). Aujourd'hui Pas-de-Calais Tourisme a ainsi développé des kits de développement durable. Ceux-ci permettent de faire prendre conscience aux hébergeurs que l'attractivité de leurs équipements augmentera d'autant plus qu'ils sont situés dans un milieu naturel protégé et proposent des produits locaux et de saison. Pas-de-Calais Tourisme a également lancé l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais », qui regroupe aujourd'hui 152 communes sur 895 dans le Pas-de-Calais.

Une campagne d'information sur « les beaux paysages » va commencer afin que tout le monde puisse partager cette fierté de vivre sur le territoire.

Franck Boittin, Communauté d'agglomération du Boulonnais : présentation de la ZAC de Landacres

Ce projet a débuté en 1990, avec le souci de préserver le paysage bocager et agricole. Le parc d'activité a été créé en 1994. Des prescriptions ont été formulées par le Parc naturel régional à cette occasion.

La ZAC de Landacres (Zone d'activités concertée) fut le premier parc en Europe à recevoir la certification ISO 14001. Cette certification porte principalement sur la gestion des déchets, mais dans le cas de la ZAC de Landacres la démarche va bien au-delà. En effet, il a s'agit ici d'une démarche volontariste de la part de la communauté d'agglomération, et un réel travail a été réalisé sur la trame verte et bleue. Franck Boittin signale que grâce à cette démarche, des gains au niveau biodiversité ont été réalisés par rapport à l'espace agricole qui existait avant la création de la ZAC. Aujourd'hui la ZAC accueille par exemple 368 espèces de végétaux soit 25 % de la flore régionale, 108 espèces d'oiseaux soit 18% de l'avifaune régionale ou encore 15 espèces de mammifères soit 36 % des espèces de mammifères régionaux. Franck Boittin signale que la ZAC est l'équivalent d'une RNR au niveau de la patrimonialité.

Aujourd'hui le Parc d'activité représente 15 entreprises pour 700 emplois. Une association syndicale pour la gestion des espaces verts du site a été créée et emploie aujourd'hui 2 personnes à temps partiel. Pour citer des exemples de la gestion de ces espaces verts, on peut parler des haies avec doubles rangs d'espèces locales, des voiries avec des bandes enherbées très larges, de la gestion différenciée mise en place grâce aux conseils du bureau d'études ALFA, du pâturage des espaces verts réalisé en partenariat avec des agriculteurs, des ruches du site ou encore des vergers conservatoires mis en place en partenariat avec ENRx et des pépiniéristes. Un accueil des scolaires (locaux) est réalisé par une animatrice nature de la CAB pour les informer sur cette ZAC peu connue du fait de sa très bonne intégration paysagère.

Cette zone d'activité est bien la preuve que l'on peut allier zone d'activité et préservation de la biodiversité. Comme le fait remarquer Franck Boittin, la réalisation d'un tel projet est une question de moyens. Mais Olivier Provin souligne que la gestion différenciée est réalisable partout, il s'agit d'une question de volonté.

Pascaline Pruvost, Communauté de communes du Pays de Lumbres : présentation du Chemin de la Craie et de la station de trail

La communauté de communes du Pays de Lumbres a mis en place la station de trail en 2014. Un cahier des charges est à respecter pour les stations de trail, notamment un balisage en permanence, des mini-ateliers sur le parcours, un point d'accueil physique, des douches et vestiaires accessibles 24 heures sur 24. Le label a été obtenu en 2015. La coordination avec les traileurs locaux, Eden 62, le Conservatoire des espaces naturels et le Parc naturel régional a permis la réussite de ce projet. Le fléchage sur le site est léger, car les traileurs sont équipés et peuvent ainsi accéder aux applications web. Le public est principalement originaire du Nord de la France ou de Belgique.

Concernant le chemin de la craie, la CCPL n'en a pas été initiatrice mais a participé à l'énergie croisée qui fait la force de ce projet. Ce chemin de la craie permet de relier le site de Lumbres à celui de Dannes afin de relayer toute l'histoire autour de la craie. Un trail du chemin de la Craie a été réalisé. Une caravane de la craie a également circulé afin de recueillir les témoignages des habitants.

Au regard de la transformation qui a lieu pour les touristes et les locaux, l'idée est de savoir aujourd'hui communiquer sur la biodiversité et la qualité de vie auprès de ce public.

Philippe Godeau, conseiller municipal de Saint-Etienne-au-Mont : exemple de valorisation de la biodiversité dans les communes

Saint-Etienne-au-Mont compte près de 5 200 habitants, 1 400 hectares dont 250 hectares de terres agricoles. Elle héberge un patrimoine naturel exceptionnel, dont la forêt d'Écault et les dunes d'Écault.

Depuis une douzaine d'années la commune ne mène pas de politique de développement durable proprement dite, mais le développement durable et solidaire est présent dans toutes les parties de la vie de la commune.

L'idée est également d'impliquer tous les habitants. Beaucoup de jeunes sont associés à la protection des espaces naturels (CAJ, écoles, centres de loisirs). Afin d'associer tous les habitants à la démarche, la commune met en œuvre une information accessible et compréhensible par tous : semaine du développement durable, formation des agents communaux, exposition sur les économies d'énergie, ou encore dossiers du journal municipal en sont des exemples parlants. Le développement durable s'associe avec la culture et les loisirs avec des événements comme la fête de la musique ou la nuit du rossignol. L'équipement Arena permet de mener des actions dans le domaine de la solidarité et du lien social.

Des jardins et habitats partagés ont été mis en place. Ainsi, des pelouses ont été transformées en jardins potagers avec l'idée de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Un plan de gestion différenciée a été mis en place et a participé à la préparation des agents communaux et des habitants au passage au zéro phyto dans la commune. Une partie des travaux est réalisée par des chantiers participatifs, en complément du travail réalisé par les employés communaux et les associations d'insertion.

La protection, la requalification et l'ouverture à tous du communal d'Écault a été une étape marquante. La demande de création d'une réserve naturelle régionale est en cours. Le développement durable permet le développement d'un tourisme de nature à faible impact sur le milieu, avec notamment un camping nature sur le communal, des circulations douces piétonnes et deux sentiers de randonnées gérés désormais par la CAB.

Toute cette démarche a permis aux habitants de retrouver/consolider leur confiance et appartenance à ce lieu, mais aussi de désamorcer les conflits sur la gestion des sites emblématiques. Selon Philippe Godeau, ce qui est important dans une telle démarche est la volonté, la patience et la constance.

Les points forts à retenir de l'atelier

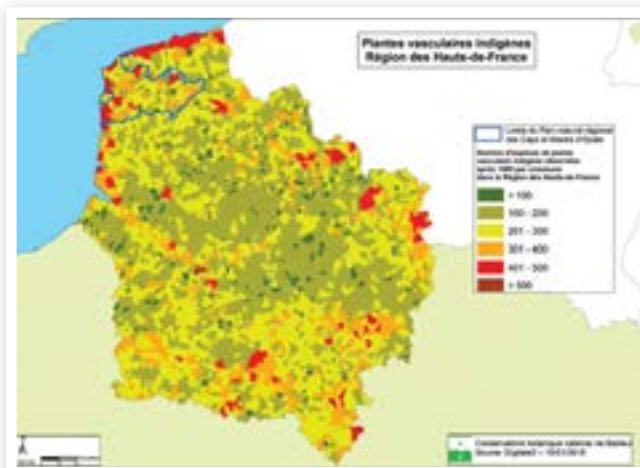
- L'attractivité du Pas-de-Calais est liée à la nature et à la préservation de celle-ci. C'est pourquoi le domaine du tourisme se tourne notamment aujourd'hui vers la sensibilisation des hébergeurs au développement durable.
- La ZAC de Landacres est bien la preuve que l'on peut allier zone d'activité et préservation de la biodiversité. Cette ZAC a nécessité des moyens financiers, mais la gestion différenciée est réalisable partout ; il s'agit d'une question de volonté.
- La commune de Saint-Etienne-au-Mont ne mène pas de politique de développement durable proprement dite, mais le développement durable et solidaire est présent dans toutes les parties de la vie de la commune. L'idée est également d'impliquer tous les habitants. Cette démarche a permis aux habitants de retrouver ou consolider leur confiance et appartenance à ce lieu, d'être fiers de leur commune. L'amélioration du bien-être des Stéphanois est bien là.



B/ FAISONS LE POINT : L'ÉTAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITÉ

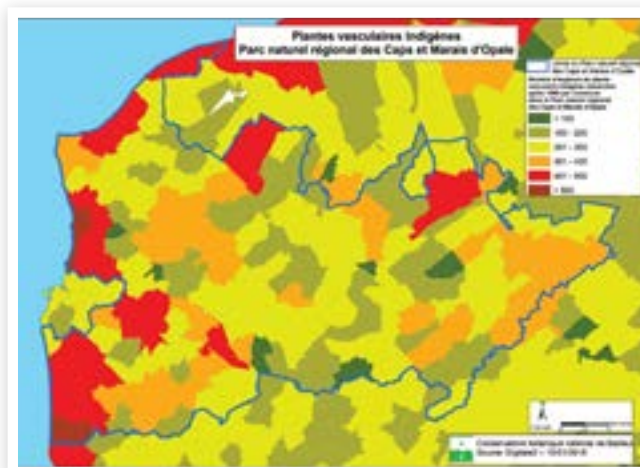
La biodiversité du Parc naturel régional ne peut se résumer en 10 minutes ! Caroline DELELIS, responsable de la mission « patrimoine naturel » au Parc naturel régional a choisi quelques éléments qui mettent en valeur l'importance du Parc en matière de biodiversité. En voici une sélection.

La richesse du patrimoine naturel des Caps et Marais d'Opale est liée à la diversité et à la spécificité des milieux qu'on y trouve : des forêts et du bocage (15 % de surface boisée), des coteaux calcaires (plus de 800 hectares), des landes (très rares en région), un important réseau de cours d'eau et des grands complexes de zones humides (comme le marais Audomarois classé Ramsar et réserve de biosphère Unesco), des milieux littoraux...



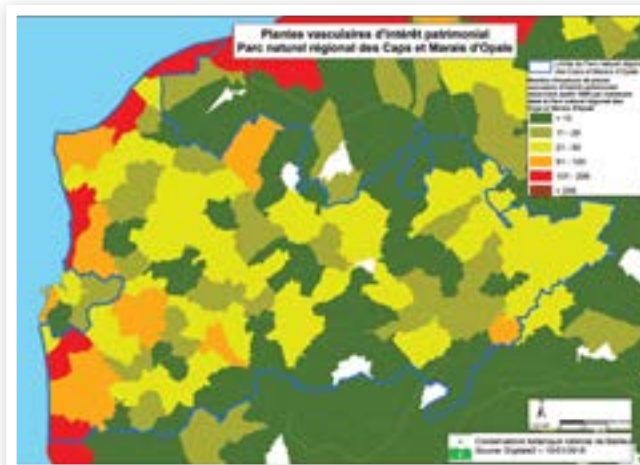
Nombre d'espèces de plantes indigènes par commune des Hauts-de-France

On mesure sur cette carte l'importance du territoire du Parc au sein de la Région Hauts-de-France par la grande diversité d'espèces qu'on y retrouve en comparaison à d'autres secteurs.

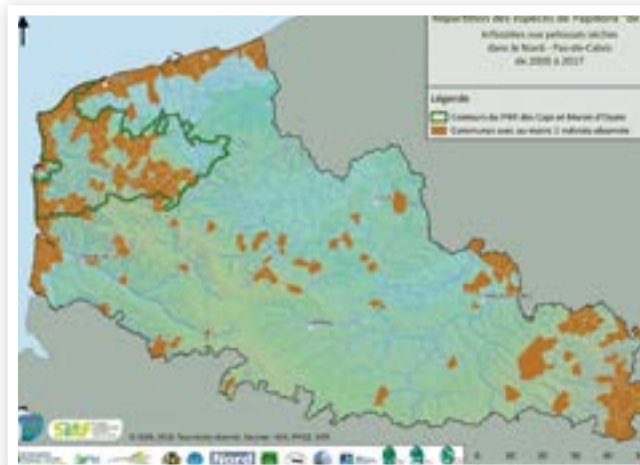


Nombre d'espèces de plantes indigènes par commune sur le territoire du Parc

On dénombre actuellement 958 espèces de plantes différentes, soit 84 % des espèces recensées dans le Nord et le Pas-de-Calais. La majorité des communes du Parc comptent plus de 200 espèces différentes.

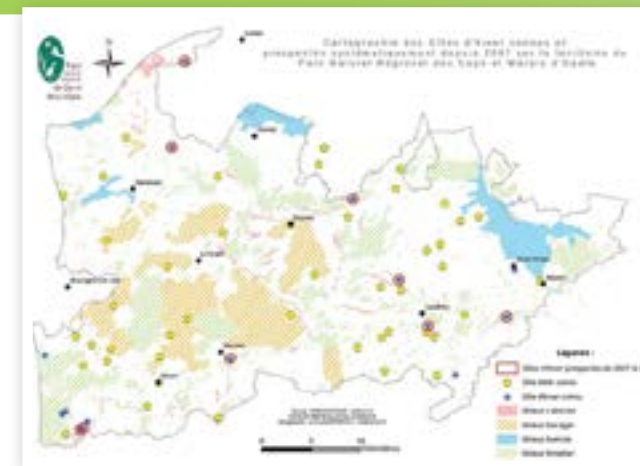


Nombre d'espèces de plantes d'intérêt patrimonial par commune sur le territoire du Parc On retrouve sur cette carte la même importance du territoire : on dénombre près de 300 espèces patrimoniales sur les 153 communes du Parc, dont une vingtaine qui ont leur bastion régional en Caps et Marais d'Opale (comme l'Ophioglosse des Açores, la Gentiane amère, la Renoncule à feuille d'Ophioglosse, ou le Scandix peigne de Vénus...).



Répartition des espèces de papillons de jour inféodés aux pelouses sèches dans le Nord et le Pas de Calais

Les papillons sont l'un des 4 ordres pollinisateurs qui jouent un rôle essentiel pour la diversité de la flore. Cette carte met bien en valeur l'importance du territoire du Parc sur l'enjeu « pelouses sèches ». La tendance est au déclin pour toutes ces espèces.

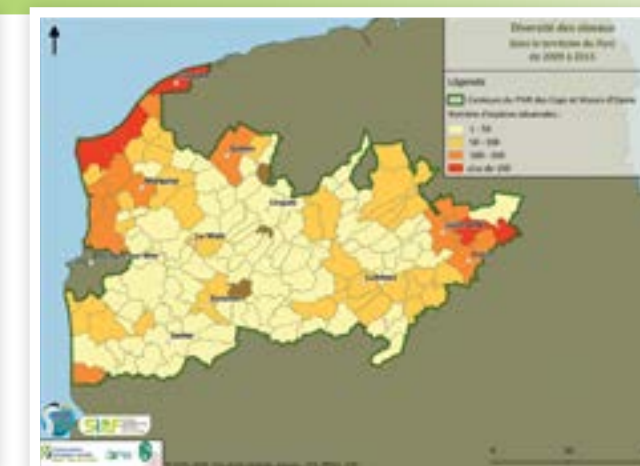


Gîtes d'hiver de chauves-souris prospectés depuis 2007 sur le territoire du Parc. Si on prend l'exemple des chauves-souris, on retrouve dans le Parc 18 des 22 espèces connues dans le Nord et le Pas-de-Calais. Leur présence dépend de la nourriture et des gîtes nécessaires à leur repos ou leur hibernation. Ces gîtes sont assez nombreux en Caps et Marais d'Opale.



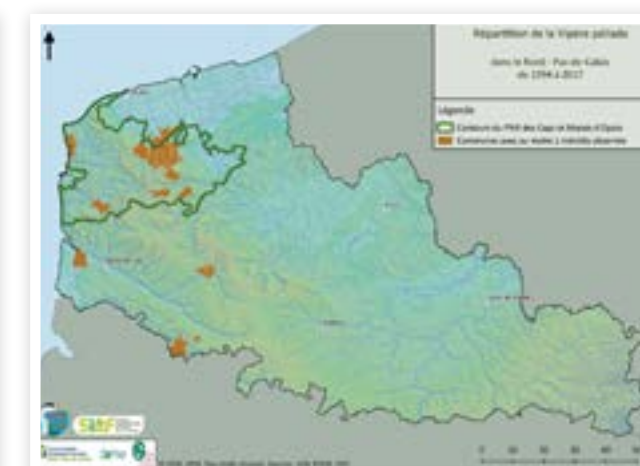
Evolutions 2015-2017 sur les points d'écoute de la Chevêche d'Athéna

Parmi les exemples présentés par Caroline Delelis pour illustrer l'attention portée à quelques espèces emblématique, cette carte est significative de l'ampleur des suivis mis en place. La Chevêche d'Athéna est emblématique des secteurs de bocage. Elle est en déclin au niveau national. Cette espèce est suivie selon le protocole national de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.



Nombre d'espèces d'oiseaux observées par commune du Parc

En ce qui concerne les oiseaux, la diversité est également remarquable, en particulier dans le marais Audomarois où l'on retrouve 232 espèces d'oiseaux, et sur le littoral nord de Boulogne-sur-mer où sont présentes 151 des 199 espèces d'oiseaux nicheurs du Nord et du Pas-de-Calais (soit 75%).



Communes avec au moins une Vipère péliade observée entre 1994 et 2007 dans le Nord et le Pas-de-Calais

Parmi tous les reptiles présents en région, la Vipère péliade est la plus menacée. Le territoire du Parc concentre la grande majorité des observations. Les effectifs y sont stables depuis 2013.

EN CONCLUSION

L'importance de la biodiversité sur les communes du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, que ce soit en matière de flore, de faune ou de fonge (les champignons), confère une responsabilité très forte à ce territoire. La connaissance est relativement riche mais il est impératif de maintenir les suivis, d'appréhender des groupes encore peu connus mais aussi d'étudier les fonctionnalités et les interactions. Si les tendances d'évolution sont variables selon les espèces et les secteurs, la plupart des chiffres sont alarmants. Les habitants, les collectivités, les gestionnaires, les associations, les bénévoles, les usagers, les aménageurs, les entreprises, les touristes... tous doivent être sensibilisés et participer à la préservation de la biodiversité.

Les sources d'information sont précieuses :

- pour la flore : digitale.cbnbl.org (Conservatoire botanique de Bailleul)
- pour la faune : sirf.eu (Groupement Ornithologique et Naturaliste)
- et l'observatoire de la biodiversité du Parc : observatoire.parc-opale.fr

Remerciements au CBNBL et au GON pour leurs données précieuses. Retrouvez toutes ces cartes et d'autres en meilleure définition sur le site i du Parc naturel



C/ PRENONS DE LA HAUTEUR : LA CONFÉRENCE-DÉBAT

Frédéric DENHEZ est un journaliste de l'environnement, auteur de nombreux ouvrages et chroniqueur radio (France Inter) et télé (Ushuaïa TV). Il est venu apporter à cette conférence territoriale un regard décalé.

Pour évoquer la biodiversité, Frédéric Denhez fait tout d'abord le détour par quelques sites exceptionnels qu'il a eu l'occasion de parcourir de manière privilégiée, souvent en tant que plongeur sous-marin, pendant une douzaine d'années pour le magazine Géo. L'île de Socotra au Yémen, la Grande Comore, le Bostwana ou encore la réserve intégrale de Banyuls... autant de lieux où il a rencontré une nature à l'état sauvage pur, une nature qui rend humble. Il a été fasciné par l'extraordinaire capacité de la biodiversité à se renouveler, à s'adapter aux évolutions. Aujourd'hui, il ressent cette même émotion dans la nature «commune».

Frédéric Denhez l'affirme, cette sensibilité n'aurait pas été la même s'il n'avait pas été formé à la biodiversité ici, à l'université de Lille. Sans toutes ces petites graines de biodiversité commune rencontrées quotidiennement, il aurait été moins ébloui par cette grande nature. Aujourd'hui, il est tout aussi ébloui par une prairie, une zone humide... « C'est beau parce que c'est l'identité des territoires ».

Pour lui, Le Grenelle de l'environnement a fait bouger les choses. Le mot biodiversité choque moins. Mais personne ne met la même chose sur les mots ; chacun y plaque ce qu'il a envie d'entendre. On souffre en France d'un manque de formation, de culture de la nature, d'éducation à la nature. On ne peut pas aimer la biodiversité si on n'a pas été éveillé.



L'approche par les services rendus par la nature [NDLR : voir atelier 5] est un moyen pédagogique extrêmement efficace pour sensibiliser. Mais ne tombons pas dans « l'utilitarisation » de la nature. 90 % des animaux sur terre font moins de 1mm : quelle valeur leur donner ? Quelle valeur donner à un lombric ? Alors que sans lombric, il n'y a pas de sol. Pour Frédéric Denhez, cette biodiversité commune n'a pas de valeur intrinsèque : c'est à nous de lui en donner une. Et de citer le secteur de l'assurance qui commence à s'intéresser aux conséquences (aux « dégâts » en langage d'assureur) du dérèglement climatique, de la destruction des paysages ou de l'érosion de la biodiversité.

Si Frédéric Denhez perçoit un changement dans les mentalités, il manque encore selon lui de faire admettre que la biodiversité est une sorte de filigrane qui soutient notre vie à nous tous, que sans elle nous ne serions rien.

Paradoxalement, avec la crise, le désengagement financier de l'État..., certaines communes confrontées au manque de budget redécouvrent les principes de l'écologie : on ne jette rien, on recycle au maximum, on optimise les ressources locales. En s'autonomisant, les élus et les acteurs économiques redécouvrent leur territoire, ses caractères, sa beauté ou sa laideur, son histoire, s'interrogent sur ce qui a été fait et se posent la question : « est-ce qu'on ne va pas avoir honte de faire hériter ça à nos enfants ? ».

La biodiversité c'est ce qui fait qu'on est, en France, dans le pays qui a la plus grande diversité de paysages du monde qui attire 85 millions de visiteurs par an. Les parcs naturels régionaux sont des assemblées permanentes qui sont là pour aider les choses. Le mot qui revient partout, tout le temps, c'est le mot dignité. Nous agriculteurs, en changeant d'itinéraire, on retrouve notre dignité de paysan parce qu'on est seuls à décider ; nous collectivités, en gérant nous-même notre territoire, on redécouvre notre dignité d'élus.

D/ ÉCHANGÉONS NOS VISIONS : LA TABLE RONDE

Ont participé à cette table-ronde :

- Catherine BARDY, directrice adjointe de la DREAL Hauts-de-France en charge de l'environnement
- Anthony JOUVENEL, conseiller régional, vice-président du PNR, représentant Xavier Bertrand
- Claude PRUDHOMME conseiller départemental, vice-président du Parc, représentant Jean-Claude Leroy
- Bertrand GALTIER, directeur général de l'Agence de l'Eau
- Jean-Michel TACCOEN, conseiller régional délégué, président du comité de coordination TVB du PNR



Catherine Bardy, la création de l'Agence française de la biodiversité représente une évolution majeure de l'organisation de l'État en matière de biodiversité. Pouvez-vous nous rappeler les contours de cette agence et quel en sera l'impact sur notre territoire ?

Mme Bardy précise qu'elle est arrivée dans sa fonction il y a environ 1 mois.

« L'intérêt d'avoir une agence de la biodiversité est de mettre en avant la politique que veut mener l'État en matière de biodiversité. Il y a déjà les Agences de l'Eau qui ont vocation à s'élargir elles aussi à la biodiversité. L'Agence française de la biodiversité est la réunion d'un certain nombre d'organismes qui préexistaient déjà. L'agence

de biodiversité se place dans une logique de rassemblement des moyens et doit permettre des actions plus coordonnées, plus riches. Au bout d'un an, il n'est pas possible de faire un bilan. L'Agence française de la biodiversité est aujourd'hui intégrée dans tous les éléments de gouvernance de la Région Hauts-de-France. Elle prend toute sa place dans le paysage. Qu'a-t-elle de plus ? C'est un apport de connaissances sérieuses et scientifiques ; elle a un rôle important de cadrage scientifique, d'apport de compétences, d'expertise ».

Bertrand GALTIER, la biodiversité est naturellement au cœur des politiques de l'eau. La récente loi pour la reconquête de la biodiversité a élargi le champ de compétence des Agences de l'eau. Pouvez-vous nous mettre en avant les interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie en matière de préservation de la biodiversité ?

« La loi pour la reconquête de la biodiversité a élargi les compétences de l'Agence de l'Eau à la biodiversité marine et terrestre. C'est le prolongement d'un mouvement un peu ancien. Par exemple dans le 9ème programme des Agences de l'Eau (les activités sont organisées dans un programme de 6 ans), en 2007, les Agences de l'Eau ont travaillé sur la restauration des milieux aquatiques, des cours d'eau, notamment sur les aspects physiques et écologiques. On contribue donc déjà à la préservation de la biodiversité. Tout comme lorsque l'on supprime le seuil d'une rivière, c'est une action physique, mais ceci permet la libre circulation des poissons, leur reproduction et donc contribue également à la préservation de la biodiversité aquatique. Les Agences de l'Eau ont progressivement élargi les milieux naturels dans lesquels elles interviennent : cours d'eau, zones humides, zones terrestres... Il y a eu une forte augmentation des moyens : à l'Agence Artois-Picardie, doublement des financements entre le 9ème et le 10ème programme.

On travaille sur : la préservation et les appuis à la protection des milieux humides, aquatiques ; aide à l'acquisition de terrains ; on intervient en maîtrise d'ouvrage directe, ce sont des missions d'appui sur les milieux naturels. On contribue aussi à la biodiversité par le biais, par exemple de l'agriculture biologique : lorsque l'on aide à la protection des surfaces en eau, la lutte contre les pesticides, la protection des invertébrés. Depuis 2016, on a boosté ces appuis-là par le lancement d'appels à initiatives sur la biodiversité, l'un en 2016 et un autre en 2017 dû à son succès. Actuellement, les Agences de l'Eau apportent environ 18 millions d'euros par an à la protection de la biodiversité ».

Anthony JOUVENEL, la loi NOTRE a désigné la région comme chef de file de la question de la biodiversité. Quelle est l'ambition de la région Hauts-de-France en la matière ?

« La Région a un rôle moteur et renforcé dans cette politique impliquante, responsabilisante à l'égard de tous les acteurs socio-économiques, les habitants, autour de la biodiversité et la biodiversité ordinaire qui est particulièrement impactée. Elle est appelée : « Homme nature un pacte pour la biodiversité ». Elle s'articule autour de 5 axes :

- Agir prioritairement en faveur des écosystèmes
- Favoriser une éducation et une écocitoyenneté active pour la nature
- Structurer la connaissance sur la biodiversité et l'accès à cette connaissance
- Développer un outil opérationnel de compensation écologique
- Préserver et valoriser les paysages régionaux »

Jean-Michel TACCOEN, on a un SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) porté par la Région et en parallèle une charte du Parc qui a confié au Syndicat mixte du Parc un rôle de coordonnateur de la Trame verte et bleue sur son territoire. Comment voyez-vous le lien entre ces deux dynamiques ?

« Le rôle de la Région est un rôle de rassembleur. On a encore beaucoup à faire. Il y a surtout un travail d'éducation à mettre en place. On ne pourra parler de biodiversité véritablement que dans une ou deux générations, lorsque nos jeunes seront éduqués à ce qu'est la biodiversité.



Il y avait déjà des choses de faites à la Région mais chacun travaillait dans son coin, personne pour fédérer. C'est donc mon rôle aujourd'hui. Il faut savoir que 99 % de nos paysages ont été façonnés par l'Homme. Ma politique à moi est de remettre l'Homme au milieu. On a connu trop longtemps des réserves avec une cloche dessus. Cela ne faisait que créer des conflits. Jusqu'à aujourd'hui on a demandé au monde agricole simplement de produire. Maintenant, on parle aux partenaires de schéma, de trame verte et bleue, d'économie mondiale, dont il faut tenir compte. Il faut avant tout du dialogue. »

Claude PRUDHOMME, la préservation de la biodiversité est maintenant au cœur des politiques publiques. Comment le Département du Pas-de-Calais a-t-il intégré cet enjeu dans ses différentes politiques ?

« Le Pas-de-Calais a engagé une démarche d'élaboration d'un schéma départemental des espaces naturels (SDEN). Ce schéma est une approche globale qui a intégré des thématiques spécifiques (espaces naturels, biodiversité, paysage) par une approche transversale des compétences du Conseil Départemental : routes, collèges, espaces naturels sensibles, aménagement foncier... Chaque compétence est en lien avec des espaces naturels sensibles recensés pour leurs intérêts écologiques mais aussi les bâtiments, les routes, les salles de sports... Dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, il a été analysé des liens entre les politiques en matière d'infrastructures, de bâtiments, de patrimoine culturel, pacte de solidarité, les interventions en matière d'aménagement foncier... et la biodiversité des espaces naturels et le paysage. Donc à travers cette démarche, le Département entend définir les actions de préservation, de gestion et de prise en compte des enjeux de la biodiversité sur l'ensemble de ses champs de compétences et de ses champs d'activités dans un cadre financier maîtrisé. À ce titre, le plan d'action du schéma pourrait comprendre par exemple : une orientation pour un schéma durable, pour la création d'un fond d'intervention écologique territorial. Le SDEN a également vocation à être partagé avec EDEN 62 mais aussi avec l'ensemble des partenaires institutionnels ou associatifs du territoire ainsi que les citoyens et usagers des espaces naturels. La mobilisation citoyenne, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement sont des thèmes traités dans les différentes réflexions. Ce schéma sera décliné dans toutes les démarches partenariales que le Département souhaite développer avec les territoires. Il souligne la volonté d'accompagner et d'agir en faveur de l'innovation et l'expérimentation locale. Il s'attachera à intégrer les enjeux globaux que sont le changement climatique et le développement durable. »



Chacun des cinq ateliers a préparé une question à l'attention d'un participant de la table-ronde.



Question de l'atelier 5 à Anthony Jouvenel : Comment la Région, le Parc et les partenaires de la Charte du Parc peuvent accompagner les communes dans la mise en valeur de la biodiversité de leur territoire ?

« C'est la question que se posent beaucoup d'élus : comment intégrer la biodiversité et le développement durable à travers différents services ? On pense avant tout à l'accompagnement financier qui peut être fait par l'Europe, la Région, le Département, mais aussi et surtout à l'accompagnement technique qui est le rôle quotidien des techniciens du Parc (aide technique, pistes financières, appel à projet...).

Question de l'atelier 1 à Bertrand Galtier : Pour quelle biodiversité et avec quelle animation territoriale, l'Agence de l'Eau compte-t-elle prioriser ses actions ?

« L'Agence de l'Eau prépare son 11ème programme (2019-2024), elle est en pleine définition de ses actions. La compétence biodiversité fait que nous allons intervenir dans tous les milieux naturels. Nous travaillons sur des approches qui ont des intérêts multiples. Quand on pense aux politiques publiques, il y a 3 dimensions : avec qui, pourquoi faire et comment.

Pourquoi faire : il est important d'avoir un cadrage, une feuille de route partagée : le SRADDET, la charte du Parc et le 11ème programme de l'Agence de l'Eau.

Comment ? Beaucoup d'outils : éducation, sensibilisation, l'aspect régalien, aspect financier mais surtout technique.

Avec qui ? Le Parc a cette faculté de mettre les gens autour de la table, élément très important. Il faut une politique concertée, la gouvernance est une dimension essentielle. Il faut également bien utiliser tous les moyens mis à disposition. »



Question de l'atelier 3 à Monsieur Prudhomme : Y-a-t-il un moyen pour que dans les collèges, les élèves bénéficient des expériences acquises par les services du Département et des partenaires du Département ?

« Je pense que cela est tout à fait possible puisqu'il y a un partenariat entre le Département, l'Éducation Nationale et EDEN 62. Dans le Département, il y a 126 collèges et 50 Club EDEN (outil du Département). Je vais donc faire remonter l'information. »

Question de l'atelier 4 à Madame Bardy : Comment rendre connu l'accès à la connaissance ? En fait, nous avons beaucoup d'outils sur la connaissance, de bases de données qui se développent, une technologie importante, mais n'est-elle pas sous utilisée et comment les citoyens, les élus se l'approprient ?

« Il y a beaucoup de données existantes mais peu de travail a été effectué sur la diffusion des connaissances. Leur utilisation a été jusqu'à maintenant plutôt à des fins plus professionnelles. L'approche grande diffusion est insuffisante. En ce qui concerne la Région et la DREAL, nous avons connu une modification de périmètre avec la création de la Région Hauts-de-France et donc cette partie « diffusion » a été mise de côté depuis 1 à 2 ans. Il existe tout de même de nombreux guides. L'ensemble des acteurs va se réorganiser à l'échelle régionale. Nous aurons une nouvelle gouvernance régionale, un observatoire régional de la biodiversité, nous serons en capacité de prendre à bras le corps le fait de partager ces connaissances. Mais je pense que la diffusion de la connaissance en matière de biodiversité se fait et continuera de se faire au travers de structures comme





le Parc et tous ceux qui font de l'animation autour des sites Natura 2000, les conservatoires, les structures plus locales et qui ont pour mission d'être des animateurs de la nature, du patrimoine, paysage... et donc de la biodiversité. Au niveau régional, on sera plutôt dans la production de documents, sites internet... des outils qui seront utilisés par toutes ces structures dont la vocation est de faire de la pédagogie (pratiques que vous avez au Parc). Ce sont dans ces pratiques-là, plus locales, que la connaissance sera réellement diffusée. »

Question de l'atelier 2 pour Monsieur Taccon : Parmi les outils pour les élus, on s'est dit qu'il y avait : montrer l'avant, montrer l'après et montrer le possible. Donc comment la Région peut-elle valoriser les projets de biodiversité pour amener les élus, les habitants, les acteurs à s'impliquer dans des projets de biodiversité sur le territoire du Parc et hors Parc ?

« Le rôle de la Région est celui de rassembleur. Je suis aussi vice-président d'une fédération de chasseurs. Il faut passer les clivages. Je me suis aperçu que nous avons beaucoup de connaissances dans certains domaines, mais aussi des lacunes dans d'autres, que des partenaires pourraient nous apporter. J'ai écrit, avec d'autres élus, la politique biodiversité pour la Région, qui ne marchera que si nous sommes capables de la partager et de la faire comprendre à nos partenaires y compris les communes du Parc.

En 2018, nous allons organiser à la Région, des ateliers comme les vôtres aujourd'hui, avec les élus, nos partenaires. Ceci permettra de partager, d'échanger. »



E/ CONCLUSION PAR PHILIPPE LELEU, PRÉSIDENT DU PARC



Merci à nos orateurs pour cette table-ronde très intéressante et merci à vous tous pour votre contribution aux ateliers.

J'espère que vous êtes convaincus - ou, en tout cas, encore plus convaincus qu'en arrivant - de l'importance que revêt aujourd'hui la préservation de la biodiversité.

Nous n'avons pas à rougir de ce qui se fait sur notre territoire. Nous avons la chance de disposer encore aujourd'hui d'un patrimoine naturel de grande qualité que nos prédécesseurs ont su préserver. Et il faut saluer tout ce qui est fait aujourd'hui par les collectivités, les associations, les propriétaires privés, les gestionnaires de l'espace rural...

Mais il faut faire beaucoup plus.

Il nous faut associer davantage toutes les forces vives du territoire.

Il faut obtenir une mobilisation de tous pour que nous arrivions à stopper l'effondrement actuel de la biodiversité.

Lors des travaux préparatoires de la charte du Parc, un habitant a écrit sur l'arbre à palabres : « Nous n'habitons plus la même planète que nos aïeux : la leur était immense, la nôtre est toute petite. ». C'est terriblement vrai. Nous ne pouvons plus exploiter les ressources naturelles comme nous l'avons fait jusqu'à présent.

C'est tous ensemble, dans un respect mutuel des compétences, des passions, des affinités, qu'il nous faut avancer. Le Parc naturel régional est là pour accompagner, pour aider à concilier les usages, à trouver les solutions acceptables par tous. Emparez-vous de cet outil formidable qu'est le Parc et avançons, ensemble.

Et ne perdons pas de vue tous ces instants magiques que chacun de nous peut vivre au contact de la nature !

ANNEXE : liste des présents

Étaient présents :

Jean-Luc BACLEZ (Délégué de Bazincennes) - Patrick BEDAGUE (Maire/délégué de Tilques) - Alain BERNARDY (Délégué de Lacres) - Michel COSTA (Délégué de Beuvreque) - Jean-Luc HOCHART (Délégué de Wismes) - Catherine DELEPOUVE (Déléguée de Blendecques) - Jean-Pierre DUSSAUSSOY (Délégué de Réty) - Alain FAIEULLE (Délégué de Maninghen Henne) - Jean-Paul LELEU (Délégué de Landrethun les Ardres) - Bernard TRIQUET (Délégué d'Isques) - Claude VEILLARD (Délégué de Houille) - Eric YVART (Délégué de St Martin lez Tatinghem) - Martine VAMPOUILLE (Déléguée d'Ambleteuse) - Edith BLOUME (Déléguée de Rodelinghem) - Fabrice FAUQUEMBERGUE (Délégué de Crémarest) - Jérôme HALLER (Ferques) - Guy HILMOINE (Délégué de Dohem) - Michelle VACHE (Hesdin l'Abbé) - José BOUFFART (Maire/délégué d'Audehem/ SYMVAHEM) - Jean-Claude HIRAUT (Maire de Tournehem) - Jean-Paul ANSEL (Délégué de Pittefaux) - Francis LEROY (Délégué de Leulinghen Bernes) - Philippe GODEAU (St Etienne au Mont) - Francis PAQUES (Délégué des communes de la CAB) - Thierry ROUZE (Polincove) - Bernard DAUDENTHUN (Délégué de Wierre Effroy) - Jean MOUCHON (Délégué d'Hervelinghen) - Christian REGNIEZ (Courset) - Philippe CANNESON (Délégué de Courset) - Etienne MAES (Colembert) - Christophe CORMETTE (Moringhem) - Jean-Luc CUCHEVAL - Catherine BURCKENSTOCK - Claire SONZOGNI (Déléguée EPCI) - Daniel PIQUET (Délégué EPCI CCRA) - Claude PRUDHOMME (CD62/Président EPCI/Maire Crémarest/CAUE) - Mireille HINGEZ-CEREDA (CD 62) - Dorine ALLART (CD62) - Jérôme BACQUAERT (CD 62) - Guillaume LETURGIE (CD62) - Yannick DAMMAN (CD 62) - Denis DURBIE (CD 62) - Virginie TEILLER (CR Hauts de France) - Annie DEFOSSE (CR Hauts de France) - Jean-Michel TACCOEN (CR Hauts de France) - Marie-Christine BOURGEOIS (CR Hauts de France) - Céline MEJUY (MDADT Calaisais) - Mélina DOURDIN (MDADT audomarois) - Cyrille DUVIVIER (MDADT audomarois) - Florian MASSEMIN (MDADT) - Mathieu LEBLANC (MDADT) - Hélène VILLAR (DDTM) - Valérie NIVELET (DDTM) - Laurent CAUX (DDTM/CTCO) - Brigitte DEPREZ (DDTM/CTCO) - José MOTTE (DDTM/CTCO) - Caroline COUFFIGNAL (FMA Manche Mer du Nord) - Mélissa TOUSSAINT (CCFI) - David MOULIN (ENRX) - Michel MARCHYLLIE (CRRG) - Gérald DUHAYON (PNR SE) - Jean-Pierre LACROIX - Pascaline PRUVOST (CPPL) - David ROLLAND (FDC 62) - M. LELEU (Campagnes services) - Christèle ALEXANDRE (SYMSAGEB) - Christine DUPUIS (LPO) - Jean-Marie JUTS (ADRT) - Diana HOUNSLOW (ADRT) - Vincent SANTUNE (Conservatoire d'Espaces Naturels) - Didier HELLEBOID (Chambre d'agriculture) - Hélène FLIPO (CCDS) - Sophie GENTIL (CAUE 62) - Franck BOITTIN (CAB) - Bernard GAMBIER (Haies vives) - Benjamin LAMIDEL (DEAL HDF) - Guillaume KOTWICA (DREAL HDF) - Rudy PISCHIUTTA (GON) - Claire BLAISE (GON) - Christian RINGOT (EDEN 62) - Dominique REMBOTTE (Fondation du Patrimoine) - S. JOURDAN (AEAP) - Hubert ANSELIN (syndicat forêt privée 62) - Philippe LELEU (Président du Parc) - Anthony JOUVENEL (PNR) - Francis LEROY (PNR)

Soit 86 présents / Participaient également à la réunion : Frédéric DENHEZ, intervenant - Le personnel du Parc naturel régional

**Actes de la troisième conférence territoriale
du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,
lundi 22 janvier 2018 à Tournehem-sur-la-Hem.
L'Homme et la nature sont indissociables.
Notre patrimoine naturel, un atout considérable : action !**

Extrait de la charte 2013-2025 du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale :

« La conférence territoriale a pour objet d'anticiper, de suivre et d'analyser les politiques publiques mobilisées pour mettre en œuvre la charte du Parc et atteindre ses objectifs.

La conférence territoriale constitue le lieu de la mobilisation des signataires et de la coordination des actions inscrites dans la charte du Parc.

Elle examine les difficultés rencontrées dans le déploiement des orientations et des mesures, et propose des solutions pour les résoudre, le cas échéant par l'adaptation des politiques ou le soutien à des expérimentations.

Elle évalue l'impact des actions conduites par les différents animateurs des mesures de la charte et souligne les avancées réalisées.

(...)

La conférence territoriale est réunie chaque année, à l'initiative du président du syndicat mixte du Parc, qui en assure l'animation. (...) »

La troisième conférence territoriale du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est réunie le 22 janvier 2018 à Tournehem-sur-la-Hem. Cette brochure en constitue les actes.

ILS CONSTRUISSENT CHAQUE JOUR LE PARC :

153 communes : Acquin-Westbécourt - Affergues - Alembon - Alincthun - Alquines - Ambleteuse - Andres - Arques - Audembert - Audinghen - Audreham - Audresselles Baincthun - Bainghen - Balinghen - Bayenghem les-Seninghen - Bayenghem-lez-Eperlecques - Bazinghen - Bellebrune - Belle-et-Houllefort - Beuvrequen - Blendecques Bléquin - Boisdillinghem - Bonningues-les-Ardres - Bouquehault - Bournonville - Boursin Bouvelinghen - Brunembert Caffiers - Campagne-les-Guînes - Carly - Clairmarais Clerques - Cléty - Colomberg - Condette - Conteville-lez-Boulogne - Coulomb - Courset - Crémarest - Dannes - Desvres - Dohem Doudeauville - Echinghen - Elne - Eperlecques - Equihen-Plage Escalles - Escœuilles - Esquerdres - Ferques - Fiennes - Guînes - Halinghen - Hallines - Hardinghen - Haut-Loquin - Helfaut - Henneveux - Herbinghen Hermelinghen - Havelinghen - Hesdigneul-les-Boulogne - Hesdin-l'Abbé Hocquinghen - Houle - Isques - Jurny - La Capelle-les-Boulogne - Lacres - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lez-Ardres - Le Wast - Ledinghen Leubringhen - Leulinghen-les-Estreham - Leulinghen-Bernes - Licques - Longfossé - Longuenesse Longueville - Lottinghen - Lumbres - Maninghen-Henne Marquise - Menneville - Mentque-Nortbécourt - Moringhen - Moule Nabringhen - Nesles - Neufchâteau-Hardelot - Nielles-les-Bléquin - Nieurlet - Noordpeene - Nordausques - Nortleulinghen - Offrethun - Ouve-Wirquin - Pernes-lez-Boulogne - Pihem - Pittefaux - Polincove - Quelmès - Quercamps - Quesques - Questrecques - Rebergues - Recques-sur-Hem - Remilly-Wirquin - Réty - Rinxent - Rodelinghen - Ruminghen - Saint-Étienne-au-Mont - Saint-Inglevert - Saint-Martin-lez-Tatinghen - Saint-Martin-Choquel - Saint-Omer - Salperwick - Samer - Sangatte - Sanghen - Selles - Seninghen - Senlecques - Serques - Setques - Surques - Tardinghen - Tilques - Tingry - Tournehem-sur-la-Hem - Vaudringhen - Verlinghen - Vieil-Moutier - Wacquinghen - Watten - Wavrans-sur-l'Aa - Wierre-au-Bois - Wierre-Effroy - Wimeroux - Wimille - Wirwignes - Wismes - Wisques - Wissant - Wizernes - Zouafques - Zudausques

4 communes sont associées : Ardres - Campagne-les-Wardrecques - Peuplingues - Wardrecques

10 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

Communauté d'agglomération du Boulonnais (agglomération porte)
Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer
Communauté de communes de Desvres-Samer
Communauté de communes de Flandre Intérieure
Communauté de communes de la Région d'Audricq
Communauté de communes de La terre des 2 caps
Communauté de communes des Hauts de Flandre
Communauté de communes du Pays de Lumbres
Communauté de communes Pays d'Opale

4 organismes consulaires :

Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France – Littoral
Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France – Grand Lille
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord-Pas de Calais

Le Département du Pas-de-Calais

Le Département du Nord

La Région Hauts-de-France

Maisons du Parc :

> Manoir du Huisbois, Le Wast
> Maison du Marais, Saint-Martin-lez-Tatinghen
adresse postale : BP 22, 62142 LE WAST
Tél 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr
Facebook : Parc Opale

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création du Conseil régional Hauts-de-France avec la coopération du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et la participation de l'État, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.



Une autre vie s'invente ici

